

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES ÉTUDES ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU JEUDI 13 MARS 2008.

LES PERSONNALITÉS EXTÉRIEURES

Excusés :

Madame BOSSEAUX, Monsieur VARLET

LES MEMBRES ÉLUS

Étaient présents

COLLEGE A : O.STARZENSKI – D.LEGER – L.VRANCKEN – E. DOGHECHE

COLLEGE B : JM. RAVIART – D.TABARY

COLLEGE IATOSS : JP. DUBOC

COLLEGE USAGERS : L.DEBLIQUI

POUVOIRS :

COLLEGE A : S.GOUAZE donné à O.STARZENSKI

A .SPIQUEL et A.TALEB-AHMED donnés à D.LEGER

S.PIECHOWIAK donné à L.VRANCKEN

COLLEGE B : C.PETILLON donné à JM.RAVIART

COLLEGE IATOSS : C.EDART et A.JOLY donnés à JP.DUBOC

COLLEGE USAGERS : L.DEBLIQUI et T.FLAMENT donnés à A.TRAULLE

LES MEMBRES DE DROIT :

Excusés :

Messieurs DESPRES et DULION

LES MEMBRES INVITÉS :

Les présents :

L.BERNARD – D.COME – M. DOHEN – M.TONARELLI – S.DULONGPONT

Monsieur Olivier Sénéchal préside la séance du conseil et constate que le quorum n'est pas atteint. Il ne peut donc pas y avoir de délibérations mais simplement le prononcé d'un avis sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU JEUDI 7 FÉVRIER 2008.

L'absence du quorum amène un débat parmi les participants du CEVU.

Monsieur Sénéchal rappelle que le quorum n'étant pas atteint, aucune décision ne peut être entérinée et par conséquent le Conseil d'Administration sera dans l'embarras pour se prononcer ce qui peut être préjudiciable tant pour l'Université que pour les étudiants.

Dans cet esprit, et à la demande des membres présents, une requête sera déposée au CA pour demander une révision des règles du quorum afin de porter à deux le nombre de pouvoirs par participant.

1- Complément d'information sur Interreg 4

Ce projet (prévu pour juin 2008) est porté par l'ENSIAME et la FLLASH en relation avec l'Université de Mons. L'objectif est de donner aux futurs ingénieurs de l'ENSIAME et aux étudiants de la Faculté de Lettres des cours d'anglais grâce au centre de ressources en langues.

2- Mastère spécialisé « systèmes de transport ferroviaires et guides »

Ce mastère validé par le Conseil d'administration de l'UVHC est présenté par Monsieur Laurent DUBAR ;

Ce mastère est une formation de hauts spécialistes et présente un dispositif conséquent.

6 écoles d'ingénieurs en sont les acteurs :

- l'Ecole Centrale de Paris (ECP)
- l'Ecole Centrale de Lille (EC Lille)
- l'Ecole Nationales des Ponts et Chaussées (Ecole des Ponts)
- l'Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs en Informatique, Automatique et Mécatronique (ENSIAME)
- l'Ecole Nationale des Travaux Publics (ENTP)
- l'Université de Technologie de Compiègne (UTC)

Des conventions seront établies concernant les flux financiers.

Pour ce qui concerne nos étudiants, ces derniers seront inscrits à l'Ecole des Ponts mais les frais seront reversés à l'ENSIAME.

Cette formation d'un an s'inscrit directement après le Master et correspond à Bac + 6.

En aucun cas ce cursus spécifique ne remet en cause le DRT (diplôme national) existant à l'UVHC.

3- Convention avec la société RANSTAD

Présentation faite par Ludovic Bernard

RANSTAD est une société d'intérim comme MANPOWER ou VEDIORBIS avec lesquels des contrats ont déjà été signés.

Cette convention s'inscrit dans notre contrat quadriennal pour développer le travail étudiant.

Dans ce registre, les statistiques, établies en 2006/2007 par le SIO SIP, au niveau de l'insertion professionnelle ne sont pas concluantes en raison du chômage technique ayant existé pour la société SEVELNOR.

Il serait judicieux de s'intéresser au taux de réussite des étudiants qui se sont engagés pour une activité professionnelle en complément de leurs études afin d'éviter les dérives possibles.

Un suivi sera effectué par le SIO-SIP.

Un avis favorable des membres du CEVU est donné pour cette mesure.

4- Licences professionnelles

Monsieur Sénéchal présente un tableau reprenant les demandes d'habilitation des licences professionnelles au nombre de 11.

Notre ministère a émis divers avis et observations :

Favorable : 3

Défavorable : 1

Favorable avec recommandation : 4

Demande d'informations : --

Présentation à l'audition : 3

A ce jour, aucune réponse n'est parvenue suite aux auditions.

L'avis défavorable formulé concerne la licence professionnelle « management des organisations spécialité entrepreneuriat » à l'initiative de l'IAE et de l'IUT. Cette dernière a été présentée avec un tronc commun mais par le biais de 2 dossiers croisés.

Des navettes ont actuellement lieu entre le Ministère et l'UVHC.

De plus, il faut également présenter la fiche RNCP en même temps que le dossier d'habilitation.

La CNCP relit les fiches et s'associe avec l'ANPE pour les codes « ROME » ...

Cette instance donne un avis sur la recevabilité des fiches et procède à leurs publications.

5- Associations étudiantes – demandes de subventions dans le cadre du FSDIE (voir tableau)

Pour les projets N° 8 – 9 – 10 – 12 mettre la locution « si » devant la condition : « complément du même montant versé par la composante ».

Pour le N° 9 – corriger la faute d'orthographe : reversés

Une demande est faite pour obtenir auprès des associations les dates de réalisation des projets.

6- Primes de responsabilité pédagogiques

Présenté par Monsieur Jean-Paul BRICOUT – voir tableaux

L'enveloppe délivrée par le Ministère est à hauteur de 190 100 €, stable depuis 4 ans, et est répartie entre les composantes par un calcul d'heures sur la base SAN REMO.

M. BRICOUT précise que les primes sont imposables (IRPP) alors que désormais les heures complémentaires sont défiscalisées.

Les enseignants qui ont une décharge ne peuvent percevoir d'heures complémentaires.

7- Questions diverses

A – Journée Portes Ouvertes

La journée Portes Ouvertes du samedi 8 mars 2008 a connu une légère baisse de fréquentation par rapport aux autres années mais cette tendance est générale et observée par les autres Universités de la région

B- Orientation active et admission post-bac

Au sujet de l'orientation active, un succès modéré est constaté mais les lycéens peuvent être confrontés certainement à des confusions concernant le dossier unique admission post-bac et l'orientation active.

A ce sujet le rectorat a retardé la date limite de connexion au 25 mars 2008.